



Décembre 2020

CONSULTATION VILLE D'ANGERS
PROJET DE QUARTIER 2020-2026
PROPOSITIONS DE RÉPONSES DE PLACE AU VÉLO ANGERS
POUR LE QUARTIER NEY-SAINT SERGE - NEY - CHALOUÈRE - CHALOUÈRE

Question 1/3 : Quels sont les atouts et les ressources du quartier à partir desquels on peut agir ?

1. Des rues résidentielles

Du point de vue des aménagements cyclables et piétons, le quartier Saint Serge - Ney - Chalouère, dispose principalement de **rues résidentielles** peu larges et dont le faible trafic (moins de 2000 véhicules / jour) permet aux cyclistes notamment d'**éviter en partie les axes à fort trafic** routier (Avenue Jean Joxé, Avenue Pasteur, Rue du Pré-Pigeon).

Pour l'Avenue Jean-Joxé c'est encore plus significatif depuis **l'ouverture de la voie verte** entre l'IceParc et le Boulevard Gaston Ramon. Cette voie verte permet entre autres de relier les villes voisines, mais également de rejoindre à pied ou à vélo des pôles de commerce (Zone Commercial Carrefour, Bld Du Doyenné, Marché de Monplaisir) et des pôles associatifs (Maison des associations, Chabada).

2. Contre sens cyclable

Le quartier Saint Serge - Ney - Chalouère dispose de nombreux contre sens cyclable, ce qui facilite les déplacements à vélo.

3. Une trame économique, verte et touristique

Le quartier Saint Serge - Ney - Chalouère dispose de **un potentiel touristique** très fort. On peut aisément imaginer **une trame verte, touristique, cyclable et piétonne** partant du Campus Saint Serge, traversant le parc Saint Serge pour rejoindre la place Ney par la rue du Docteur Bonhomme, pour ensuite aller jusqu'à la rue du Lutin en passant par la rue de Belfort. On pourrait pousser jusqu'au cimetière de l'Ouest en passant par la rue de Jérusalem. L'ensemble de ces axes ont un trafic très faible. Le point le plus important serait de **piétonniser la Rue de Villemorge** (déjà le cas lors du marché avant la réfection de la place) à la suite de la réfection de la Place Ney. Cette piétonnisation aurait l'avantage de **connecter les commerces à la place** et ainsi fournir une expérience plaisante aux chalands qui viennent consommer.

4. La place Ney et le carrefour Pasteur/Pré-pigeon

La Place Ney est connectée de part et d'autre à l'ensemble du quartier. En facilitant l'accès aux piétons et vélos, en sécurisant l'espace piéton autour des commerces, la Place représentera un **potentiel économique et social** très fort (Quart Ney, Boulangerie, Pharmacie, Banque, Laboratoire, Grande Surface, Restaurants), à quelques centaines de mètres des nouveaux habitats prévus en face de l'IceParc. A proximité de **différents parcs** (La Chalouère, Jardin des plantes, Saint Serge), elle est également **un des points les plus bas** du quartier. Elle peut alors être le point de départ ou d'arrivée depuis la rue du Pré-Pigeon qui est la seule rue à pente nulle en direction du quartier Deux-Croix / Pigeon et de la future ligne de Tramway. Cette rue du pré-pigeon, comme l'Avenue Pasteur, dessert un lieu de commerces au creux de l'Avenue Pasteur (croisement avec la rue du pré-pigeon, la rue Marcheteau, la rue du Lutin). Cette **zone de commerces** (Boucherie, Pharmacie, Services, Bar,



Décembre 2020

Boulangerie, Epicerie, Restaurant) est un carrefour qui, une fois repensé pour les modes actifs, pourrait devenir une place attractive pour tous.

5. Des axes structurants potentiellement cyclables

En dehors de la rue du pré-pigeon, le quartier possède également de grands axes qui, une fois sécurisés pour les piétons et cyclistes, pourraient permettre de **relier les quartier annexes**.

- La rue de la Chalouère qui connecte le centre-ville, la Place Ney, le parc Desjardins et enfin le boulevard Henri Dunant. Nous faisons également allusion à
- L'avenue Pasteur, qui dispose de nombreux commerces, connecte le centre-ville, la rue du pré-pigeon et l'Avenue Victor Châtenay avec ses nombreuses écoles.
- Le boulevard Auguste Allonneau relie le quartier Deux Croix et le quartier Monplaisir avec une place de commerces au croisement avec le Boulevard Henri Dunant.
- Le boulevard Henri Dunant dessert des équipements scolaires et sportifs et des commerces, se terminant dans le boulevard Gaston Ramon.

6. La passerelle des Confluences

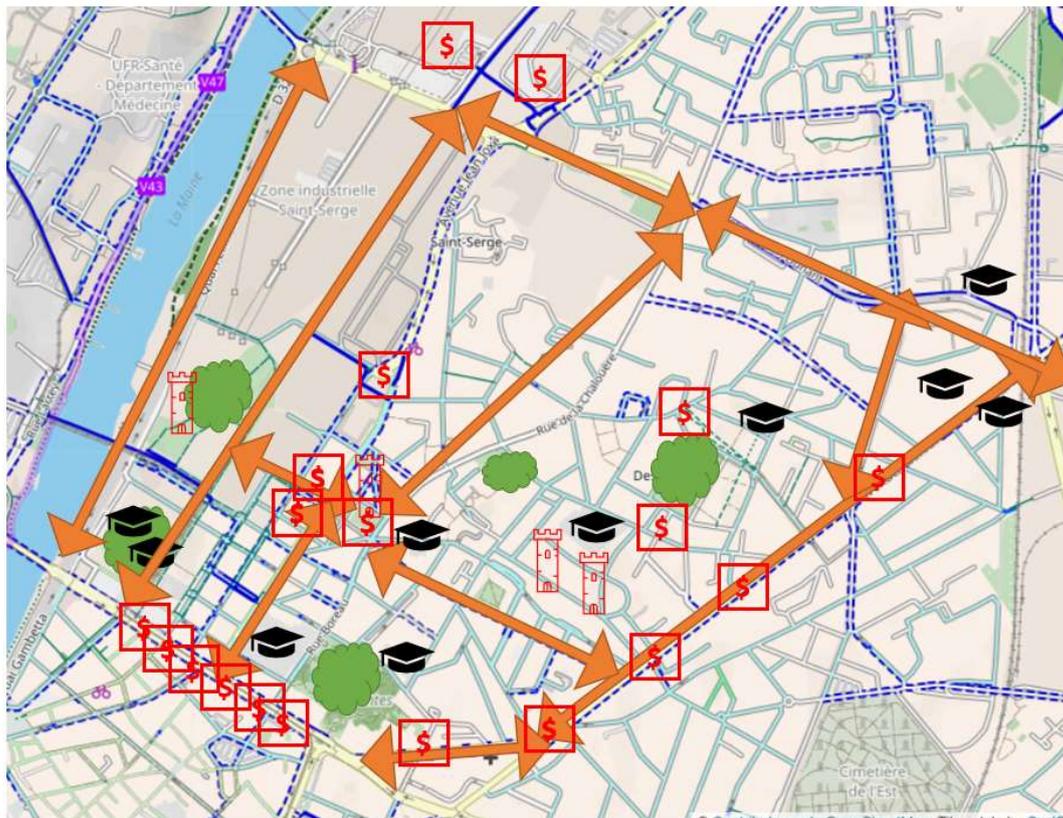
La passerelle des confluences est le seul pont dans la ville qui n'est pas accessible aux véhicules et permet ainsi une traversée en totale sécurité pour les cyclistes & les piétons.

7. Les voies sur berges

La voie des berges représente un potentiel très important pour le quartier dans la création d'un **futur axe Nord-Sud piéton et cyclable**, via des aménagements **séparés**. Il est important de permettre de circuler à vélo du Nord au Sud de la ville en partant de la zone commerciale de Carrefour Saint Serge pour aller jusqu'au quartier de la gare sans devoir passer par des zones piétonnes afin de ne pas créer de conflits entre piétons & cyclistes.

Voici une carte reprenant géographiquement les éléments cités plus haut.

- Flèche Orange : axe structurant
- Buisson vert : parc
- Chapeau noir : école
- Carré rouge : zone de commerces
- Tour rouge : zone touristique



Question 2/3 : Quels sont les problèmes du quartier sur lesquels il faut agir ?

1. Les stationnements très gênants

De part ses rues résidentielles, le quartier Saint Serge - Ney - Chalouère est **trop fortement sujet aux stationnements très gênants** dans différentes situations et sur une diversité de lieux. Voici une liste non exhaustive des stationnements très gênants remontés régulièrement : Avenue Pasteur (Passage piéton au croisement du Square Alexandre 1^{er} masqué par un camion, arrêts en warning sur les bandes cyclables), Rue du pré-pigeon (camions et voitures dans le contre sens cyclable), rue du Lutin et alentours (voitures sur trottoirs), Rue Ernest Eugène Dubois (voitures sur passage piéton et sur le contre-sens cyclable), Rue du Maine entre la rue du Dr Bonhomme et la Rue André Brouard (voitures sur le trottoir), autour de l'IceParc lors des évènements (en entrée/sortie de la piste bidirectionnelle des confluences, sur la zone piétonne Saint-Serge malgré les nombreux parkings à proximité), Avenue du Général Foy (passages piétons et sorties de garages sont utilisés comme parking), Rue du Chanoine Jean Brac (des voitures ont les 4 roues sur le trottoir à proximité de l'Eglise), Rue de Flandre (stationnement sur trottoir qui déborde sur l'espace piéton), Rue Paul Henry (véhicule à moins de 5m du passage piéton), Square Alexandre 1^{er} (voitures sur trottoir), Boulevard Henri Dunant (voitures garées sur le trottoir le long de la piste cyclable), ... Ces situations sont récurrentes.

L'ensemble de ces situations **n'incitent pas au développement des modes actifs**. Il est difficile de **zigzaguer entre la chaussée et les trottoirs** lorsqu'on est à pied, en fauteuil-roulant, avec une canne, en poussette ou avec des enfants. Cela laisse peu d'espace aux enfants pour circuler à vélo jusqu'à leur



Décembre 2020

école, ceux-ci pouvant circuler sur le trottoir jusqu'à leur 8 ans. Il est également difficile de laisser son enfant aller seul à l'école si les **enfants sont invisibilisés** aux entrées/sorties des passages piétons.

2. La sécurisation des axes structurants

Les axes structurants doivent être sécurisés pour les modes actifs, en particulier pour les cyclistes. Voici la liste des axes : rue de la Chalouère, rue Boreau, rue du Pré-Pigeon, Avenue Pasteur, Avenue Besnardières. Aujourd'hui, il est constaté :

- Rue de la chalouère : vitesses excessives, dépassements rasants, refus de priorité aux cyclistes au STOP
- Rue Boreau : dépassements sans visibilité entre le jardin des Plantes & la place Ney, dépassements sur les ralentisseurs à la sortie du Jardin des Plantes
- Rue du Pré-pigeon : vitesses excessives, dépassements rasants, le non-respect du sas vélo au croisement de l'Avenue Pasteur, dépassements sans visibilité, traversées dangereuses du croisement avec la rue Florent Cornilleau
- Avenue Pasteur : des dépassements sur les îlots peints et sur les zébras au croisement de la rue du Lutin.
- Avenue Jean Joxé & Rue du Maine : à l'arrivée/au départ du Rond-Point du MIN côté place Ney : les vitesses sont excessives en entrée/sortie du Rond-Point. Les piétons & cyclistes voulant rejoindre le parc Saint Serge doivent traverser ces 2 rues.
- Avenue Jean Joxé : suite à la réfection, du stationnement en bataille a été réalisé. Les automobilistes n'ont aucune visibilité lorsqu'ils quittent le stationnement. Cela provoque des situations extrêmement dangereuses.
- Avenue Pasteur (à l'arrivée sur l'Avenue Montaigne) : des stationnements en épi ont été réalisés pour augmenter le nombre de stationnement. Cela a été fait au détriment de la sécurité des piétons & des cyclistes. Les passages piétons sont parfois inaccessibles, les véhicules débordent sur la chaussée et n'ont aucune visibilité lorsqu'ils quittent leur stationnement.

3. Prise en compte des piétons & des cyclistes lors des travaux

Il s'agit d'un axe important du plan vélo voté en 2019.

Sur le boulevard Allonneau, les bandes cyclables temporaires dessinées assurent un partage de la route plus équilibré. Il a été constaté que :

- Les piétons empruntaient ces bandes cyclables dessinées sur la chaussée, celle-ci étant restée intacte. Les trottoirs étant impraticables, notamment les jours de pluie ou de tempête.
- Aucun des panneaux d'interdiction de prendre le boulevard Allonneau dans le sens Deux Croix vers Dunant ne possède la mention « sauf vélo ». Et cela notamment depuis l'Avenue Pasteur. Les cyclistes perçoivent le contre sens cyclable au milieu du carrefour.
- Les bandes cyclables ne sont pas continues, les plots étant placés dessus pour assurer le cheminement des piétons.

Lorsqu'un axe est fermé par des travaux, aucune alternative cyclable n'est proposée en dehors de celle pour les automobilistes. Cet élément possède un fort impact s'il rajoute une distance importante au trajet initial. A vélo cet ajout de distance peut provoquer une expérience très peu encourageante, dans un trajet qui se fait au milieu des automobilistes qui prennent la même déviation.

4. Le confort des aménagements pour les piétons et les cyclistes

Pour assurer une expérience positive des déplacements à pied et à vélo et donner envie de changer de mode de transport, il est nécessaire de prendre en compte tous les détails possibles relatifs au confort de l'usage.

Alors que la passerelle des Confluences se termine par des girations douces côté Saint Serge, celles-ci ont été transformées en angle droit avec poteaux et blocs. Place Au Vélo regrette fortement ce choix qui est contre nature dans les déplacements à vélo. Cette configuration existait déjà côté CHU, il est fort dommageable qu'elle était répétée sur l'autre rive. Il a été constaté que ces angles droits sont peu utilisés.

L'utilisation de clous dorés/argentés au sol pour démarquer les aménagements cyclables devant l'IceParc est peu efficace. Ce cloutage est invisible dans certaines situations météorologiques et peu lisibles par les piétons et les cyclistes. Place Au Vélo avait ainsi demandé à ajouter des marquages en bandes noires.

La non-priorité des cyclistes le long des passages piétons sur la nouvelle voie verte du Parc Saint Serge et le Campus Saint Serge. Alors que le cycliste fournit un effort physique pour se mouvoir, il doit couper son élan pour s'arrêter au STOP alors qu'aucun véhicule n'est perçu à l'horizon. A cela s'ajoute les barrières d'entrée/sortie des voies vertes qui sont parfaitement inconfortables et peu utiles parfois (les véhicules peuvent passer sur le côté par endroit) ainsi que discriminantes envers les cyclistes possédant un vélo cargo qui ne peuvent passer sans poser le pied à terre.

Sur le campus Saint Serge, rien n'indique clairement que les cyclistes peuvent emprunter cet espace. De plus la connexion avec la traversée cyclable Boulevard Carnot est très difficile à deviner une fois arrivé sur la place François Mitterrand. Il est nécessaire d'ajouter du marquage pour guider les cyclistes sur cet axe important qui relie le centre-ville au quartier.

Enfin concernant les arceaux vélo qui ont été nombreux à voir le jour, Place Au Vélo regrette le choix parfois des les utiliser comme barrière de protection pour les piétons. Une fois des vélos accrochés dessus, cela ne facilite pas le cheminement piéton et dans certains cas les vélos peuvent avoir été rendus inutilisables à la suite d'un stationnement indélicat.

Question 3/3 : Quelles actions concrètes proposez-vous pour votre quartier ?

Dans la perspective annoncée par le PLUi de développer l'usage du vélo tout en réduisant le recours à la voiture individuelle et en application des plans vélo de la ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole, Place au vélo propose plusieurs axes de travail pour le quartier Saint-Serge/Ney :

- Conserver le trafic des rues résidentielles
- Mettre en place une politique de sensibilisation et de verbalisation des stationnements très gênants
- Modifier le plan de circulation de la rue du pré-pigeon pour couper le raccourci automobile et transformer la rue en axe cyclable structurant et une rue apaisée pour les habitants
- Passer l'ensemble du quartier en zone 30
- Piétonniser la partie de la rue Villemorge conjointe à la place Ney
- Assurer les continuités des pistes cyclables dans le futur carrefour Henri Dunant x Allonneau



Décembre 2020

- Sécuriser la rue de la Chalouère, la rue Florent Cornilleau, la rue Boreau
- Créer des pistes cyclables derrière le stationnement rue de Flandres
- Rendre les traversées cyclables prioritaires au rond-point du MIN et sur la voie verte du Parc Saint-Serge
- Mettre en place des aménagements cyclables boulevard Gaston Ramon
- Ajouter des marquages pour les cyclistes sur le campus Saint Serge afin d'assurer une continuité cyclable lisible entre l'IceParc et le Boulevard Carnot
- Mettre en place des éclairages sur l'ensemble de la voie verte du Parc Saint Serge.
- Supprimer les stationnements en épi le long des bandes cyclables
- Revoir les entrées/sorties des voies vertes pour faciliter le passage des vélos cargos
- Réaliser un axe Nord-Sud dans le cadre du projet Rives de Maine, avec des aménagements piétons et cyclables séparés.
- S'assurer de la présence de stationnements vélos sécurisés, abrités et faciles d'accès dans les futurs bâtiments du projet Métamorphose.
- Connecter la voie verte du Parc Saint Serge avec la rue Vaucanson.